

**République Française**  
**Département de la Drôme**  
**Commune de LES TOURRETTES**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2021**  
**PROCES VERBAL DE SEANCE**

Convocation : 3 Février 2021

L'an deux mil vingt et un et le onze du mois de février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean Ferrat avec distanciation sociale, port du masque, sous la présidence de Monsieur Pierre BRAYSSE, Maire.

Présents : MM./Mmes BRAYSSE, LAVAL, DEL SOCORRO, ROTH, DUMAS, MARTINAND, SILVE, GALLOPIN, ANTIGNY, CHAIX

Absents : MM/Mmes VELU, FARGIER LABROSSE, BONNIFACY, DEGIORGIS,

Procuration : VELU à LAVAL, LABROSSE à LAVAL, BONNIFACY à BRAYSSE, FARGIER à BRAYSSE et DEGIORGIS à GALLOPIN.

Un scrutin a eu lieu, M. LAVAL a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer, M. le Maire propose d'aborder l'ordre du jour tel qu'il est prévu dans la convocation.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité et sans réserve.

Avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit le Maire accueille Bernard CHAIX nouveau conseiller municipal qui remplace Angélique ARSAC démissionnaire.

1 – Les 2 premiers points à l'ordre du jour approbation du compte de gestion et compte administratif sont votés hors la présence du Maire.

L'adjoint J.P LAVAL précise que le compte de gestion 2020 arrêté au 31 décembre 2020 est validé par la Directrice des Finances de MONTELMAR Madame VALERIANI. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

2 – Le Compte Administratif qui reprend les dépenses et recettes en fonctionnement, les dépenses et recettes en investissement fait apparaître globalement un excédent de 49 690.40 € après avoir absorbé le déficit d'investissement de 22 897.65 € il est proposé au conseil de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 72 588.05 au compte 1068 investissement 2021.

3 – Renouvellement ligne de trésorerie :

L'adjoint chargé des finances présente le renouvellement de la ligne de trésorerie de 60 000€ et indique que compte tenu des retards pris dans la vente de terrain communaux pour environ 100 000 €, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie aux conditions proposées par la Caisse d'Epargne. Le renouvellement est accepté à l'unanimité. Des explications sont données à F.ROTH concernant le titre de la délibération qui sera modifié.

4 – Subvention pour acquisition de matériel et mobilier de restauration scolaire.

En raison de l'agrandissement du restaurant scolaire, il est nécessaire d'acquérir du mobilier (tables et chaises) pour compléter celui existant. Le coût de l'opération est estimé à 5694.48 €, c'est sur cette base de prix qu'il est demandé une subvention au Département. Soumis au vote par le Maire, l'acquisition de matériel et la demande de subvention est adoptée à la majorité. Une voix contre celle de Mireille VELU absente exprimée par le porteur de la procuration qui l'a reçue.

## 5 – Financement de deux poteaux incendie

Le Maire indique qu'en raison d'un bon niveau de subvention de la DETR et de la nécessité qu'il y a lieu de parfaire nos moyens de lutte contre l'incendie en installant 2 nouveaux poteaux (Chemin de Malhurier) Ce chantier sera proposé à l'entreprise SUEZ qui estime le coût à 7 300 € HT, étant précisé que le quartier de Malhurier n'étant pas équipé de prise d'eau pour la lutte contre les incendies. A l'unanimité le conseil autorise et mandate le Maire pour engager l'opération. Des explications sur les chiffres sont données à E.GALLOPIN notamment sur le reste à charge base de calcul de la subvention DETR

## 6 – Subvention aux Associations :

Au titre de 2020 et très probablement en grande partie pour 2021 en raison de l'épidémie de COVID, les associations n'ont pas eu d'activités et donc si elles n'ont pas eu de recettes, elles n'ont pas eu de dépenses.

Dans ces conditions, le Maire propose de ne donner que la moitié de la subvention à chacune des 15 associations soit globalement 5 625 € .

## 7 – Retrait de délégation et fin de fonction d'Adjoint pour une élue.

Le Maire expose les difficultés de fonctionnement communal entre lui-même et Mireille VELU 1ere Adjointe. Il détaille au Conseil par des faits et exemples précis qu'il ne peut plus faire confiance à Mireille VELU et que pour lui l'affectio sociétatis administratif n'existe plus. Ceci l'a amené à retirer le 5 janvier 2021 les délégations qui lui avait consenties. A la demande de savoir pourquoi Madame VELU n'est pas là pour s'exprimer, il est répondu qu'elle ne l'a pas souhaité et ainsi que le prévoit la Loi, il soumet aujourd'hui au Conseil Municipal la question de savoir si celui -ci accepte ou non de la maintenir dans sa fonction d'Adjoint.

Un vote a lieu à bulletin secret et le résultat est :

Nombre de votants : 15

Majorité absolue : 8

Nombres de suffrages exprimés : 15

Pour le maintien dans la fonction d'adjoint : 1 voix

Contre le maintien dans sa fonction d'adjoint : 12 voix

Nombres d'absentions : 2 voix

## Questions diverses :

### AGGLO :

Jean-Pierre LAVAL Conseiller Communautaire fait un rapide compte rendu du dernier conseil communautaire de l'Agglo : entrée d'une nouvelle commune PUY SAINT MARTIN, le contentieux SODEC en cessation de paiement, le budget 2020 avec un excédent net de 4 648 067 € dont 61 700 000 € d'investissements et 66 146 000 € de recettes.

### MAH :

En qualité de délégué de l'Agglo et membre du conseil d'administration de MAH , il évoque dans le cadre de la Loi ELAN et la recherche de partenariat. Il évoque quelques données statistiques sur le turnover des appartements sur le parc MAH.

ZONE NORD :

Pierre BRAYSSE fait part de ses démarches concernant les parcelles communales de la zone Nord dans le cadre de la création d'une plateforme de stockage ou autre ; des contacts sont noués, des approches sérieuses sont engagées et la commune de SAULCE qui jouxte les parcelles que nous avons par sa zone du Pavé est intéressée par la redynamisation de toute cette partie mitoyenne entre les 2 communes.

Le Maire n'évoque pas plus sur ce dossier considérant que nous aurons l'occasion d'en parler à nouveau.

COVOITURAGE :

Pierre BRAYSSE fait part du projet bien avancé de création d'une zone de covoiturage à proximité de l'entrée de l'autoroute sur le territoire de la commune. Ce dossier sera évoqué lorsqu'il sera plus avancé.

VIEUX VILLAGE :

Pierre BRAYSSE fait part des contacts qu'il a eu avec des personnes très intéressées par l'acquisition du château de Monsieur HAULOT, celui-ci ayant fortement baissé ses prétentions de prix de vente. Des projets sont à l'étude par les acquéreurs potentiels qui doivent signer un compromis de vente prochainement. Cette opération si elle se réalise permettra de revitaliser le vieux village, d'autres propriétaires ou d'autres acquéreurs pourraient participer à cette revitalisation très attendue de la municipalité présente comme les précédentes d'ailleurs.

Esther GALLOPIN indique que la qualité de l'eau « du robinet » lui paraît impropre à la consommation. La qualité de l'eau gérée par le SIEDR incombe à SUEZ qui transmet régulièrement des rapports sur la qualité de l'eau distribuée, les dernières analyses seront portées à la connaissance du Conseil et feront l'objet d'une communication dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune.

Esther GALLOPIN évoque un problème rencontré sur le chemin des Lônes qui longe le Blomard. Elle précise qu'un panneau chemin privé, chute d'arbres est apposé en bordure du chemin communal ; une visite sur place sera opérée par les services techniques pour s'assurer du bien fondé ou non de ce panneau.

Les problèmes rencontrés avec les transports scolaires (ligne 21 et 30) seront portés à la connaissance du service transports dont la compétence incombe à la Communauté d'Agglo.

Le Maire donne des indications sur l'enfouissement des lignes électrique envisagées par le SDED qui prendra le coût des travaux à sa charge sauf ceux concernant les poteaux d'éclairage public qui restent à la charge de la commune.

Jean-Sébastien SILVE représentera la Commune de LES TOURRETTES à la commission communautaire qui s'occupe de l'implantation de composteur dans les communes souhaitant s'orienter vers ce traitement complémentaire des ordures ménagères. Pour cela il prendra contact avec Yves LEVEQUE Maire de SAINT MARCEL LES SAUZET en charge des ordures ménagères et déchets à la Communauté d'Agglo.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, personne ne souhaitant prendre la parole, le Maire lève la séance à 20h30

Les Tourrettes, le 15 février 2021

Le Secrétaire

Le Maire,

Jean-Pierre LAVAL

Pierre BRAYSSE

Date d'édition : 28 mai 2021